SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎: 01 57 53 29 21
cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr

Elections du 3 au 10 décembre 2026
Finalement, pour qui et pour quoi allons-nous voter ?... Lexique de vos différents scrutins.

CSAM : Comité Social d'Administration Ministériel. C'est l'instance où se discutent et se prennent les décisions du niveau ministériel : décrets, réformes, mesures indiciaires et budgétaires touchant l'ensemble des directions de Bercy mais aussi chantiers spécifiques comme les plans d'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations, d'application du télétravail… Les fédérations syndicales ministérielles élues y siègent.

CSAR : Comité Social d'Administration de Réseau. C'est l'instance de concertation située au niveau de la Direction Générale des Douanes. S'y discutent, avec vos organisations syndicales nationales élues, toutes les décisions et évolutions techniques impactant les services douaniers.

CSASD : Comité Social d'Administration de Service Déconcentré. Cette instance est située au niveau de votre DI et examine toutes les restructurations et réorganisations de services, ainsi que d'autres sujets tels que déménagements, conditions de travail locales, etc. Y siègent les syndicats élus localement. Pour la DG cette instance se nomme **CSASCR (Comité Social d'Administration de Services Central de Réseau)**.

CSASCN : Comité Social d'Administration de Services à Compétence Nationale. Compétence identique à celle du CSASD. En Douane, sont concernés : le CID, la DNRED, la DNRFP, la DNSCE et l'ONAF.

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale. Cette instance nationale paritaire concerne les décisions RH examinées par l'administration et par les syndicats. Leur compétence résiduelle porte sur : titularisations, recours d'évaluation, de télétravail, discipline. Les mutations et promotions n'entrent plus dans leur champ de compétence. Il subsiste trois CAPN, soit une par corps : pour les agents de catégorie A, B et C. Il n'y a plus de CAP locale.
A noter : pour les agents contractuels, l'équivalent de la CAPN se nomme la **CCP (Commission Consultative Paritaire)**.

CAM : Conseil d'Administration de la Masse. C'est l'organe central qui régit notre parc locatif douanier, son organisation, son évolution, ses dépenses et recettes. Il est géré en concertation avec l'administration de la Masse et les syndicats.

CTM : Commission Technique de la Masse. C'est l'organe local de concertation, où siègent administration et syndicats élus, qui gère le parc locatif local et attribue les logements.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.